

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

*L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Présents : 26

Dont Présents non  
votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

**Représentés:** Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

**Présents non votants :** Luc GUIRAUD

**Excusés:** Julie GARCIN-SAUUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents:**

### Objet: Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine

La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire offre un cadre d'intervention qui permet aux acteurs locaux de travailler ensemble, de donner une résonance à leur action patrimoniale et de pérenniser leur politique qualitative d'aménagement et de développement du territoire. Le label permet de fédérer les forces vives autour d'une stratégie globale, d'objectifs partagés et d'actions structurantes.

Sur l'entrée thématique des musées, il est proposé de concevoir une offre muséale jouant sur la complémentarité des sites, dans le cadre d'un projet culturel global à l'échelle du territoire. En s'appuyant sur les Musées de France en lien avec les centres d'interprétation existants, le territoire se trouverait renforcé par une offre rayonnante et structurée. Soutenir la politique muséale du territoire nécessite la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine. Ce projet pluriannuel ferait l'objet d'un conventionnement avec la DRAC et d'un soutien financier de l'Etat et de l'Union européenne, dans le cadre du projet Leader et de la contribution des communautés de communes.

Le Syndicat Mixte du Pays Vignobles Haut Languedoc recrutera un responsable des musées (corps d'attaché de conservation du patrimoine), afin d'assurer la responsabilité scientifique conformément à la loi du 4 janvier 2002 sur les collections ayant reçu l'appellation « musées de France » : le musée d'archéologie de Minerve, le musée de Préhistoire régionale à Saint-Pons-de-Thomières et le musée de la cloche et de la sonnaille à Hérépian. Il interviendra en priorité sur ces musées en collaboration avec les communes gestionnaires, les associations dépositaires, les communautés de communes, et l'ensemble des institutions concernées, afin de proposer une politique d'animations et de mise en valeur des collections, une politique en faveur des publics en relation avec l'animateur/rice du Pays d'Art et d'Histoire.

Pour ce faire, il proposera un accompagnement technique différent à chaque structure, mobilisera des aides financières dans le cadre de projets et coordonnera la mise en réseau à l'échelle du territoire. Au sein des musées de France, il aura en charge les commissariats scientifiques et la diffusion culturelle. Il concevra et réalisera des travaux scientifiques et muséologiques: recherches, expositions, publications, conférences, animations. Il contribuera au développement des réseaux professionnels scientifiques et des partenariats. Il élaborera et proposera la politique de médiation et d'action culturelle des musées. Il participera au développement des publics et contribuera à leur connaissance (études, statistiques).

Le label Pays d'Art et d'Histoire sera l'occasion de garantir une offre de qualité, homogène. Par la suite, ce réseau muséal pourra, à moyen terme, s'étoffer par l'intégration d'espaces muséographiques requalifiés et bénéficiant d'une médiation professionnelle. Il apportera son conseil scientifique et technique aux musées présents sur le territoire n'ayant pas l'appellation Musées de France. Il essaiera de réfléchir avec les responsables de ces musées et les associations à la mise en place d'une politique coordonnée pour créer des outils complémentaires de valorisation et de présentation de ce territoire.

Le coût prévisionnel de l'opération sur trois ans, s'élève à 148 345,84 € TTC pour lesquels le cofinancement suivant est sollicité :

- Etat (DRAC Occitanie) : .....30 000,00 €
  - Leader.....88 676,67 €
- pour un autofinancement de 29 669, 17 €.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS

